

# Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

115-2 | 2008 L'archéologie méditerranéenne et proche-orientale dans l'ouest de la France

# Introduction

L'archéologie: histoire d'une science, naissance d'un patrimoine

## Ève Gran-Aymerich



## Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/abpo/322

DOI: 10.4000/abpo.322 ISBN: 978-2-7535-1510-9 ISSN: 2108-6443

#### Éditeui

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2008

Pagination: 7-18

ISBN: 978-2-7535-0669-5 ISSN: 0399-0826

# Référence électronique

Ève Gran-Aymerich, « Introduction », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest [En ligne], 115-2 | 2008, mis en ligne le 30 juin 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/abpo/322; DOI: 10.4000/abpo.322

© Presses universitaires de Rennes

# L'archéologie : histoire d'une science, naissance d'un patrimoine

Ève Gran-Aymerich Chercheur auprès de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres

Les journées d'études <sup>1</sup> et l'exposition itinérante, qui réunissent, en une collaboration exemplaire, les initiatives et les compétences des universités et des musées de l'Ouest<sup>2</sup>, tendent à attirer l'attention sur un patrimoine archéologique constitué au fil des siècles, grâce aux particuliers – collectionneurs, érudits membres des académies et sociétés savantes – et à l'État. Les collections, ici soumises à l'examen des historiens et considérées comme des jalons de notre histoire culturelle, représentent les différents domaines de l'archéologie qui se constitue comme science au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : archéologie classique – méditerranéenne et proche-orientale – et archéologie nationale, « les deux pôles de la curiosité antiquaire » définis par K. Pomian<sup>3</sup>. Si c'est bien la Révolution qui, en faisant advenir la Nation, donne aux recherches antiquaires pratiquées dans les provinces un caractère national<sup>4</sup>, il n'en reste pas moins que, sous l'Ancien régime déjà, les érudits et collectionneurs

<sup>1.</sup> Deux journées d'études ont été organisées : la première au musée de la Cohue de Vannes en juillet 2005 portait sur l'archéologie méditerranéenne et la seconde au musée Dobrée de Nantes en juin 2006 concernait l'archéologie romaine régionale. Une troisième journée d'études est en cours d'organisation et sera consacrée à l'archéologie préhistorique.

<sup>2.</sup> Voir le catalogue de l'exposition, *Vases en voyage de la Grèce à l'Étrurie*, Paris, Somogy éditions d'art, 2004 et Dominique Frère et Marie-Hélène Santrot, « Un aspect de l'anticomanie dans les pays de l'Ouest : histoire des collections grecques, étrusques et phéniciennes en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 112, 2005, p. 43-60.

<sup>3.</sup> Dans Annie-France Laurens et Krysztof Pomian (éd.), L'Anticomanie. La collection d'antiquités aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Paris, 1992, p. 59-68.

<sup>4.</sup> Dès 1790, Aubin-Louis MILLIN fait paraître le premier des cinq volumes de ses Antiquités nationales ou recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de la France, Paris, 1790-1798. Sur A. L. Millin, voir Geneviève Espagne et Bénédicte Savoy, Aubin-Louis Millin et l'Allemagne. Le Magasin encyclopédique- Les lettres à Karl August Böttiger, Zürich/New York/Hildesheim, Olms, 2005.

locaux, dans l'Ouest de la France aussi bien que dans le Midi, se sont attachés à relever les traces du passé de leur région. L'« invention » de ce patrimoine composite est le fait d'un milieu érudit provincial dynamique et le fruit de relations complexes entre les provinces et la capitale. C'est pourquoi, plutôt que d'envisager l'activité antiquaire de l'Ouest français comme l'une des manifestations de la recherche archéologique française, qui s'organise alors aussi bien à l'étranger que sur le sol national, nous choisissons, en inversant la perspective, de privilégier le point de vue « provincial », le cadre général déterminé par l'histoire de l'archéologie fournissant les repères indispensables<sup>5</sup>. Nous espérons de cette façon rendre compte de la multiplicité et de l'imbrication des facteurs qui interviennent dans la formation du patrimoine archéologique et qui assurent les progrès d'une science nourrie du travail collectif réparti sur tout le territoire.

C'est donc la sociabilité savante telle qu'elle se manifeste en province au temps des Lumières qui ouvrira ce panorama de la recherche antiquaire puis archéologique au XIXº siècle : dans l'Ouest comme dans le reste de la France, la vie intellectuelle évolue selon un calendrier déterminé par les grands évènements politiques. C'est ainsi que la Révolution introduit de profonds changements et des innovations irréversibles, dans un double mouvement de rupture et de relance de l'activité savante en province. Cet élan se renforce sous la Monarchie de Juillet, au temps où l'histoire est reine, et sous le Second Empire; on voit alors se multiplier et s'organiser académies et sociétés savantes en province, et en particulier dans l'Ouest.

## L'étude des antiquités dans la France de l'Ouest au temps des Lumières

Comme dans le Midi quoiqu'avec une intensité moindre, la recherche antiquaire s'exerce au sein des académies et sociétés constituées par les notables et se manifeste par la collection d'objets « exotiques » réunis à l'occasion de voyages et d'échanges ou par le recueil des témoignages du passé régional.

Sur les trente-trois académies créées en province au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on en compte six dans l'Ouest, auxquelles s'ajoutent les sociétés d'agriculture, du commerce et des arts<sup>6</sup>. Ces centres d'érudition réunissent des amateurs aux intérêts multiples que leurs recherches conduisent à constituer des « cabinets de curiosités », où les antiquités figurent en bonne place : tel est le cas des collections formées par Christophe-Paul de Robien

<sup>5.</sup> Pour une vision d'ensemble, voir Ève Gran-Aymerich, *Naissance de l'archéologie moderne. 1798-1945*, Paris, 1998.

<sup>6.</sup> Les académies sont celles de Caen (1652), d'Angers (1685), de La Rochelle (1732), de Rouen (1735), de Brest (1752) et de Cherbourg (1757). À Angers, la Société d'agriculture... est constituée en 1761, alors que Nantes forme la sienne en 1791. Voir Daniel ROCHE, Les Républicains des Lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Fayard, 1988; Jean-Pierre Chaline, Sociabilité et Érudition. Les sociétés savantes en France, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995.

(1698-1756), président à mortier au Parlement de Bretagne et seigneur de Locqmariaquer<sup>7</sup>. Installé à partir de 1729 au château de Plessis-Caër près d'Auray, il manifeste pour les vestiges du passé très ancien de sa région le même intérêt qui le porte à collectionner les antiquités méditerranéennes et proche-orientales. Avec André-François Boureau-Deslandes (1690-1757), commissaire de la Marine à Brest, et Mellier, le maire de Nantes, C.-P. de Robien dote la Bretagne d'un pôle d'érudition, dont les travaux introduisent les monuments mégalithiques dans la recherche antiquaire<sup>8</sup>, sans pour autant les faire remonter au-delà des Gaulois. À cette époque où « la bataille de la préhistoire » n'est pas même encore engagée, seul le comte de Caylus, dont le marquis de Robien est l'un des nombreux correspondants provinciaux, soupconne la très haute antiquité des monuments de Carnac et Locmariaquer, qu'il fait figurer au tome VI de son Recueil d'antiquités 9...; réfutant l'interprétation de l'officier du génie Royer de la Sauvagère, il rattache ces vestiges d'une architecture primitive à une population inconnue présente en Bretagne bien avant les Gaulois et les Romains. Certes, la recherche antiquaire est dans l'Ouest moins intense et moins spectaculaire que dans le Midi, où les villes d'Arles, de Nîmes, d'Orange ou d'Avignon tirent leur prestige de leur passé antique et des travaux de leurs célèbres érudits 10; pourtant, les érudits des provinces occidentales, comme leurs homologues méridionaux, jettent les fondements de l'archéologie nationale. C'est dans ce terreau que l'œuvre patrimoniale de la Révolution prendra racine.

## La Révolution et ses conséquences

Le changement de régime politique signifie bien évidemment une rupture radicale dans de multiples domaines, y compris celui de l'activité savante : en effet, la loi du 8 août 1793 stipule la suppression des corps ou groupements savants en plus de la confiscation des biens de la noblesse et du

<sup>7.</sup> Voir Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, 2001.

<sup>8.</sup> C.-P. de Robien présente une planche d'une dizaine de monuments dessinés dans la région de Carnac et de Locmariaquer, dans son ouvrage rédigé en 1756 et resté inédit jusqu'en 1974 : *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique,* édition mise au point par Jean-Yves VEILLARD, Mayenne, 1974; le même ouvrage porte également le titre *Histoire ancienne et naturelle de la province de Bretagne.* Pour un aperçu d'ensemble de la recherche sur les sites mégalithiques de Bretagne, voir Gérard BAILLOUD, Christine BOUJOT, Serge CASSEN, Charles-Tanguy LE ROUX, *Carnac. Les premières architectures de pierre,* Paris, 2003, p. 12-47.

<sup>9.</sup> Anne-Claude Caylus de Tubières, comte de, Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques, étrusques et romaines, t. VI, Paris, 1764; cité par Alain Schnapp, La Conquête du passé. Aux origines de l'archéologie, Paris, 1993, p. 269-270.

<sup>10.</sup> Ainsi Jean-François Séguier (1703-1784) à Nîmes ou Esprit Calvet (1728-1810) à Avignon. Voir sur la place de la recherche antiquaire dans le Midi avant la Révolution, Édouard Pommer, « Naissance des musées de province », dans Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de mémoire, La Nation*, Paris, 1997, p. 1471-1513. Pour de plus amples informations sur les personnalités citées, voir Ève Gran-Aymerich, *Dictionnaire biographique d'archéologie.* 1798-1945, Paris, 2001.

clergé. Néanmoins, les initiatives se multiplient pour préserver l'héritage qui constitue désormais le patrimoine de la Nation tout entière. Les collections réunies par certains membres du clergé et de la noblesse font partie des biens confisqués qu'il s'agit de mettre à la disposition de tous les citoyens en les présentant dans des musées, dont la création est décidée dans chaque département <sup>11</sup>. Les « Palais des arts » établis dans les grandes villes reçoivent une très importante mission pédagogique et regroupent en général les musées des beaux-arts et des sciences naturelles, ainsi que l'école de dessin et la bibliothèque. C'est ainsi que dans l'Ouest sont créés le musée des Beaux-Arts d'Angers, le musée de Tessé au Mans, le musée départemental des antiquités à Rouen et enfin le musée des Beaux-Arts de Rennes <sup>12</sup>. Par ailleurs, à Paris, le Musée central des arts s'organise au Louvre en affirmant sa vocation universelle, alors que le Cabinet des médailles voit ses collections considérablement accrues et confiées à un conservateur qui assure le premier cours d'archéologie institué en France <sup>13</sup>.

L'archéologie française à l'étranger prend naissance en Égypte en 1798, lorsque Bonaparte entraîne dans son expédition les savants de la Commission des sciences et des arts; un modèle est alors créé – une mission scientifique associée à une expédition militaire – qui sera reproduit au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en Grèce, en Algérie et au Proche-Orient <sup>14</sup>. On assiste, au cours de cette période où se définissent et s'affirment la défense et la valorisation du patrimoine historique et monumental national, à la renaissance de la sociabilité savante, non seulement à Paris, mais aussi partout en province où les initiatives sont lancées, parfois avant même que le pouvoir central n'intervienne. Les aspirations à participer à l'élan général, qui se manifestent à l'occasion de la création des musées, mis en place par certaines villes sans attendre la décision officielle, suscitent la création de nouvelles institutions savantes locales. C'est le cas dans la France de l'Ouest comme ailleurs : ainsi, en 1796, se constitue la Commission des Arts du Mans 15, alors que se forment en 1798 la Société académique de Nantes et de Loire-inférieure et en 1802 la Société d'émulation de Poitiers 16.

<sup>11.</sup> Voir Dominique POULOT, Musée, nation, patrimoine. 1789-1815, Paris, 1997 et Une Histoire des musées de France, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Paris, 2005.

<sup>12.</sup> Le musée d'Angers est formé à partir des saisies révolutionnaires de 1797 complétées par les envois de l'État en 1799. Le musée du Mans porte le nom du maréchal de Tessé (1648-1725), dont les collections forment le fonds initial. Le musée des Beaux-Arts de Rennes, ouvert en 1799, recueille les riches collections du marquis de Robien saisies en 1794.

<sup>13.</sup> Aubin-Louis Millin (1759-1818) succède en 1795 à J.-J. Barthélemy et assure un cours d'« Archéologie monumentale romaine et du Moyen Âge ». Pour l'histoire du Cabinet des médailles, voir Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale* (1661-1848), Paris, 1994.

<sup>14.</sup> Il s'agit de l'Expédition scientifique de Morée en 1829, de l'Exploration scientifique de l'Algérie organisée en 1839 et enfin de la Mission scientifique de Phénicie accomplie par Ernest Renan en 1860-1861.

 $<sup>\,</sup>$  15. Cette commission deviendra par la suite la Société d'agriculture, des sciences et arts de la Sarthe.

<sup>16.</sup> Cette dernière sera complétée en 1817 par la Société d'agriculture, des belles-lettres, des sciences et des arts, dite aussi Société académique de Poitiers.

Partout, au niveau local et national, s'impose l'impérieuse nécessité de procéder à un inventaire systématique des richesses artistiques, monumentales, archéologiques et historiques léguées par l'Ancien Régime <sup>17</sup>. Dès 1790 et à la suite de la décision prise par la Constituante le 2 octobre 1789 de « mettre les biens du clergé à la disposition de la Nation », une Commission des monuments, des sciences et des arts reçoit la responsabilité de décider du sort des biens nationaux <sup>18</sup>, dont il s'agit avant tout de faire l'inventaire, avant de procéder à leur répartition équitable sur l'ensemble du territoire. À cet effet, des circulaires sont envoyées aux administrations départementales, qui sont appelées à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la politique du patrimoine en cours d'élaboration. La préoccupation de l'inventaire et de la protection des monuments inspire aux savants de l'Institut national, comme aux érudits de province, rapports et projets, qui aboutiront à la création d'institutions nouvelles au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1799, Pierre Legrand d'Aussy (1737-1800), membre de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut <sup>19</sup>, est le premier à préconiser, dans son rapport sur *Les anciennes sépultures nationales* <sup>20</sup>, des mesures de protection pour les monuments mégalithiques et l'organisation de fouilles archéologiques sous le contrôle de l'État. Il suggère également l'envoi dans les départements d'un formulaire questionnaire sur l'état des monuments ; cette initiative, reprise par le comte Alexandre de Laborde (1774-1842) <sup>21</sup> en 1810, aboutit en 1819 à la création, au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des antiquités de la France. Par ailleurs des Commissions départementales des antiquités sont mises en place, la première en 1818 à Rouen pour la Seine-inférieure.

La préoccupation de l'inventaire habite également le milieu érudit provincial et la capitale n'a pas le monopole des initiatives; c'est ainsi par exemple, que Éloi Johanneau (1770-1851), Jacques Cambry (1747-1807) et Michel-Ange de Mangourit (1752-1829), inspirés par les travaux « cel-

<sup>17.</sup> Voir POULOT, *Musée, nation, patrimoine..., op. cit.*, deuxième partie, « Le vandalisme révolutionnaire et les politiques de conservation ».

<sup>18.</sup> L'Assemblée nationale crée cette commission le 13 octobre 1790 : en font partie les « antiquaires » J.-J. Barthélemy et Antoine Mongez, membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; quant à son président, Louis-Georges de Bréquigny, lui aussi membre de la même académie, il présente le 2 décembre 1790 un rapport où sont énoncés les principes fondamentaux de l'administration du patrimoine et de sa mise à la disposition des citoyens. Voir E. Pommier, « Naissance des musées de province », op. cit. et Dominique Poulot, *Patrimoine et musées. L'institution de la culture*, Paris, Hachette, 2001, p. 50 sq.

<sup>19.</sup> Jésuite, il est d'abord professeur de rhétorique à Caen puis devient en 1793 conservateur des manuscrits français à la Bibliothèque nationale.

<sup>20.</sup> Mémoire sur les anciennes sépultures nationales... et sur un projet de fouilles à faire dans nos départements, Mémoires de l'Institut de France, 1799.

<sup>21.</sup> Après avoir réalisé une description monumentale de l'Espagne, A. de Laborde entreprend, à la suite d'A. L. Millin, de recenser et de réunir en un recueil *Les Monuments de la France classés chronologiquement et considérés sous le rapport des faits historiques et de l'étude des arts,* deux vol., Paris, 1816 et 1836.

tomanes » de La Tour d'Auvergne (1743-1800) 22, créent en 1804 l'Académie celtique, en se fixant pour objectif de « recueillir, écrire, comparer et expliquer les antiquités, tous les monuments, tous les usages, toutes les traditions; en un mot, faire la statistique antique des Gaules <sup>23</sup> ». Le même souci de fédérer les travaux et d'organiser les efforts sur tout le territoire, déjà manifesté par P. Legrand d'Aussy, anime les fondateurs de l'Académie celtique dans leur élaboration d'un questionnaire <sup>24</sup> diffusé dans les départements à l'attention des « personnes les plus éclairées ». Parmi les membres, le comte Armand Maudet de Penhoüet (1764-1839) s'intéresse aux monuments mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer, qu'il invite à fouiller pour mieux les comprendre, et les fait figurer dans ses ouvrages <sup>25</sup>. Il assiste d'ailleurs à la première fouille exécutée par un groupe d'habitants d'Auray à Locmariaquer, sur la Table des Marchand, en 1811. D'autres érudits bretons tentent de dresser l'inventaire des monuments préhistoriques, ainsi le chanoine Joseph Mahé (1760-1831) dans son Essai sur les antiquités du département du Morbihan (1825).

Alors qu'en province les musées s'installent et les sociétés savantes se multiplient, les savants parisiens travaillent à la *Description de l'Égypte* et J.-F. Champollion déchiffre l'écriture hiéroglyphique, en même temps qu'il organise le Musée égyptien du Louvre. Archéologie nationale et archéologie méditerranéenne connaissent déjà un essor indéniable, qui annonce l'ouverture d'un véritable « âge d'or » de l'érudition antiquaire.

## L'Âge d'or des sociétés savantes et des recherches historiques et archéologiques

La politique du patrimoine, dont la Révolution a imposé la nécessité, s'élabore au cours des décennies suivantes, grâce à la mise en place d'institutions spécifiques, dont l'initiateur est, à partir de 1830, l'historien François Guizot, ministre tour à tour de l'Intérieur et de l'Instruction publique sous la Monarchie de Juillet <sup>26</sup>.

<sup>22.</sup> Théophile Malo Corret de La Tour d'Auvergne, officier né à Carhaix en Bretagne, se lance dans l'étude de la langue et de l'archéologie celtiques et compose un ouvrage qui inspirera la grande vogue de la celtomanie en France: *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe,* Paris, 1797. Certains membres dissidents de l'Académie celtique forment en 1814 la Société royale des antiquaires de France.

<sup>23.</sup> Éloi Johanneau, « Discours d'ouverture », *Mémoires de l'Académie celtique*, I, 1807, p. 63-64.

<sup>24.</sup> Publié dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie celtique*.

<sup>25.</sup> Essai sur les monuments armoricains qui se trouvent sur la côte méridionale du département du Morbihan, 1805; Recherches historiques sur la Bretagne, 1814. Voir ici même l'article de Dominique FRÈRE. BAILLOUD et al., Carnac..., op. cit., p. 16-19.

<sup>26.</sup> En 1830, le poste d'inspecteur général des Monuments historiques est créé et confié à Ludovic Vitet (1802-1873), avant de revenir à Prosper Mérimée en 1834. Le Comité des Travaux historiques est, en 1834, mis en place auprès du ministère de l'Instruction publique; en 1837 lui est adjoint le Comité historique des arts et monuments ainsi que la Commission des monuments historiques attachée au ministère de l'Intérieur. Voir

Si le nom de l'homme d'État est à juste titre lié aux « institutions de mémoire 27 » qu'il nous a léguées, l'on doit, pour rendre compte d'une réalité complexe, rappeler qu'il ne fut ni le seul ni le premier à se soucier de l'organisation des recherches érudites sur le patrimoine historique et monumental : l'activité savante s'exerce en province aussi bien qu'à Paris et c'est de l'Ouest de la France que viennent les premières initiatives de fédération des efforts dispersés dans les multiples sociétés. En effet, il convient de souligner l'action d'un Normand, Arcisse de Caumont (1801-1873)<sup>28</sup>, qui, depuis Caen, s'emploie au développement de l'archéologie nationale, par la mise en place d'un véritable réseau scientifique<sup>29</sup>. Après avoir créé la Société des antiquaires de Normandie en 1824, il met en place sept ans plus tard l'Association normande, véritable instance fédératrice régionale. L'année suivante (1832), c'est la Société française pour la conservation des monuments nationaux qui voit le jour, bientôt transformée en Société française d'archéologie, dotée d'un comité permanent qui coordonne un réseau d'inspecteurs et de correspondants. Par ailleurs, l'Institut des provinces organise les congrès nationaux, qui réunissent les membres des sociétés savantes sur l'ensemble du territoire.

L'action d'A. de Caumont suscite l'émulation et la création de nouvelles instances érudites dans tout l'Ouest : en 1826 à Vannes, les érudits locaux forment la Société polymathique du Morbihan 30, alors qu'en 1832 Dieppe se dote d'une Société archéologique et Brest d'une Société d'émulation. L'antiquaire normand, par l'intermédiaire de membres des institutions qu'il a créées, étend le mouvement d'organisation de l'érudition à d'autres régions : c'est le cas à Poitiers, où Charles-Florentin Mangon de La Lande, membre très actif de la Société des antiquaires de Normandie, est nommé directeur de l'Enregistrement et des Domaines en 1833. Après avoir réuni autour de lui un cénacle d'érudits, il les convainc de former la Société des antiquaires de l'Ouest sur le modèle normand 31.

Alors que les élites provinciales donnent à l'érudition une organisation efficace, se pose la question du rôle et de la place de l'État, pour lequel le patrimoine reste un enjeu majeur. Cette situation explique la création d'institutions centralisées à partir de 1830. Le Comité des travaux historiques, tel qu'il est défini par F. Guizot <sup>32</sup> en 1834, a pour mission de fournir

Françoise BÉRCÉ, Les Premiers Travaux de la Commission des monuments historiques, 1837-1848, Paris, 1979.

<sup>27.</sup> Voir Laurent Theis, « François Guizot et les institutions de mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, vol. II, *La Nation*, t. 2, Paris, 1986.

<sup>28.</sup> Voir Françoise BERCÉ, « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », dans Nora (dir.), Les Lieux de mémoire, op. cit.

<sup>29.</sup> Sur le rôle fédérateur d'A. de Caumont, voir Chaline, Sociabilité et érudition, op. cit.

<sup>30.</sup> Voir Marie-Françoise Le Saux et Bertrand Frélaut, La Société polymathique du Morbihan, Vannes, 2005.

<sup>31.</sup> Voir J.-P. Chaline, Sociabilité et érudition, op. cit., p. 149-150.

<sup>32.</sup> Voir à ce sujet Xavier Charmes, Le Comité des travaux historiques et scientifiques, 3 vol.. Paris. 1886.

aux recherches érudites « un centre commun <sup>33</sup> », vers lequel affluent les travaux des sociétés savantes provinciales soutenues par des subventions inscrites au budget du Comité. En faisant des comités, mis successivement en place auprès des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique, « les tuteurs naturels des sociétés savantes <sup>34</sup> », qui, elles-mêmes, devaient pallier les insuffisances du système universitaire, on tentait de concilier centralisme et initiatives privées.

De fait, le mouvement de formation de sociétés savantes s'amplifie encore dans la décennie suivante, en particulier dans l'Ouest qui rattrape ainsi le déficit qu'il marquait par comparaison avec le reste du territoire <sup>35</sup>. Les érudits locaux procèdent à l'exploration de leur région, publient leurs travaux dans les organes dont les sociétés se pourvoient <sup>36</sup> et réunissent des collections présentées parfois dans des musées ouverts au public <sup>37</sup>. Par ailleurs, les tournées de Prosper Mérimée, devenu inspecteur des Monuments historiques en 1834, attirent l'attention des savants parisiens sur les vestiges archéologiques qui, en province, suscitent depuis assez longtemps les travaux des érudits locaux; c'est ainsi qu'il se rend dès 1835 en Bretagne et consacre certaines de ses *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France* parues en 1836 aux monuments mégalithiques du Morbihan. Rappelons qu'à la même époque Casimir Picard et Jacques Boucher de Perthes scrutent les terrasses de la Somme et y décèlent les traces d'activité de l'« homme antédiluvien ».

En cette première moitié du xixe siècle, Rome reste le centre des recherches antiquaires et attire les savants, artistes et collectionneurs français, comme les Allemands et les Anglais; ainsi, par exemple, les voyages en Italie de Lancelot Turpin de Crissé (1781-1859) et de Pierre-Aristide Boullet-Lacroix (1805-1848) 38 sont l'occasion pour eux de réunir des collections qu'ils légueront au musée Pincé d'Angers et au musée d'Art et d'Histoire de Château-Gontier. Par ailleurs, c'est à Rome que se manifestent la transformation des études antiquaires et la naissance de la « science archéologique », dont les principes sont définis et appliqués par les savants européens réunis au sein de l'Institut de correspondance archéologique qu'ils fondent en 1829. Cette

<sup>33.</sup> Voir X. Charmes, Le Comité des travaux historiques..., op. cit., t. II, p. 8-9.

<sup>34.</sup> *Ibidem*, t. I, p. CLI.

<sup>35.</sup> En 1842, se forme la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord et l'année suivante la Société archéologique du Finistère. Sur le modèle de l'Association normande, l'Association bretonne et celle du Centre et de l'Ouest voient le jour en 1843 et 1844 et favorisent la création en 1849 de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-inférieure et en 1846 celle de la Société archéologique de Vannes; la même année, sont créées la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, la Commission archéologique de la Société d'agriculture d'Angers et la section du Mans de la Société française d'archéologie.

<sup>36.</sup> Ainsi le Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes paraît dès 1848.

<sup>37.</sup> À Nantes encore la Société archéologique organise dès 1849 un embryon de musée auprès de l'école de dessin. Voir D. Frère, M.-H. Santrot, *op. cit.* 

<sup>38.</sup> Voir le catalogue *Vases en voyage, op. cit.* et ici même Jean-René Jannot, « Portrait de collectionneur en tenue de peintre : Jocelyn Turpin de Crissé ».

date est aussi celle de la découverte de la nécropole étrusque de Vulci qui révèle des milliers de vases peints que l'on reconnaîtra bientôt pour grecs et dont l'étude fera naître les travaux novateurs des fondateurs de la céramographie moderne <sup>39</sup>. L'archéologie classique est bientôt pourvue d'un second centre, lorsque l'École française d'Athènes voit le jour en 1846.

À partir de 1842, date de la prise de fonctions de l'agent consulaire Paul Émile Botta (1802-1870) à Mossoul, commence l'exploration archéologique du Proche-Orient. Par ailleurs, la connaissance de l'antiquité égyptienne progresse grâce aux missions de Jean-Nicolas Huyot (1780-1840) et du Nantais Frédéric Cailliaud (1787-1869) 40, qui tous deux parcourent l'Égypte et poussent jusqu'en Nubie, relevant, dessinant et décrivant sites et monuments. Quant à Auguste Mariette (1821-1881), qui, en 1850, entreprend à Saqqarah la fouille du Sérapéum, il lance l'exploration archéologique de l'Égypte.

L'élan dont ont bénéficié toutes les formes de recherche antiquaire depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle reçoit sous le Second Empire le renfort d'une véritable « politique archéologique » qui est mise en œuvre pour l'archéologie nationale comme pour l'archéologie méditerranéenne.

## La « politique archéologique » du Second Empire 41

L'« archéologie nationale » née de l'activité des sociétés savantes régionales, coordonnée par le Comité des Travaux historiques et scientifiques et la Commission des antiquités de la France de l'Académie des inscriptions, suscite le plus grand intérêt chez Napoléon III, qui a entrepris une Histoire de Jules César <sup>42</sup> avec l'aide d'historiens et d'archéologues <sup>43</sup>. De plus, des raisons idéologiques le poussent à favoriser les études sur le passé préromain de la Gaule, qui sont susceptibles de repousser les origines de la France au-delà de la royauté franque <sup>44</sup>. Dans cette perspective est créée en 1858 la Commission de topographie des Gaules <sup>45</sup>, qui, rattachée au minis-

<sup>39.</sup> Il s'agit des Allemands Eduard Gerhard (1795-1867) et Theodor Panofka (1800-1858) et pour la France de Désiré Raoul-Rochette (1789-1854), Charles Lenormant (1802-1859) et Jean de Witte (1808-1889).

<sup>40.</sup> F. Cailliaud contribue à la formation des collections égyptiennes du musée archéologique de Nantes. Voir ici même Marie-Hélène Santrot, « L'Égypte dans l'Ouest de la France ».

<sup>41.</sup> Voir sur cette question, le colloque réuni à Compiègne les 14 et 15 octobre 2001, « Napoléon III et l'archéologie. Une politique archéologique nationale sous le Second Empire », Bulletin de la Société historique de Compiègne, 37, 2001.

<sup>42.</sup> Deux volumes sur les trois prévus sont publiés en 1865 et 1866.

<sup>43.</sup> Alfred Maury (1817-1892) dirige les travaux qui font aussi appel à Léon Renier (1809-1885), qui, avec Hortense Cornu (1809-1875), joue un rôle déterminant dans l'organisation des missions archéologiques envoyées en Méditerranée. Voir Ève Gran-Aymerich, *Naissance de l'archéologie moderne, 1798-1945*, Paris, 1998, p. 148 sq.

<sup>44.</sup> Sur ce point voir Claude NICOLET, La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains, Paris, 2003.

<sup>45.</sup> La présidence en est assurée par Félix de Saulcy (1807-1880), pionnier de la numismatique gauloise, alors qu'A. Maury en est le secrétaire.

tère de l'Instruction publique, a pour vocation « d'étudier la géographie, l'histoire et l'archéologie nationale jusqu'à l'avènement de Charlemagne  $^{46}$  ». Dotée d'un budget spécial, la Commission attribue des subventions pour des fouilles et des explorations, permettant ainsi l'ouverture de chantiers à Alésia, Gergovie ou encore sur le mont Beuvray, et l'organisation des grandes missions de Georges Perrot en Asie Mineure et de Léon Heuzey en Macédoine  $^{47}$ .

Sur les conseils d'E. Renan, la Commission s'adjoint les compétences d'Alexandre Bertrand (1820-1902) <sup>48</sup>, qui en deviendra le secrétaire et infléchira ses orientations scientifiques de façon décisive. Cet ancien membre de l'École française d'Athènes est le premier des archéologues classiques à s'intéresser à la préhistoire, à reconnaître sa validité scientifique et à l'introduire dans les pages de la *Revue archéologique* qu'il dirige à partir de 1859. Tout en imposant par ses travaux la réalité de la protohistoire gauloise, il participe à l'avènement de la préhistoire par l'organisation du Musée des antiquités nationales, dont il devient en 1867 le premier conservateur.

La Commission de topographie des Gaules donne un nouvel élan à la recherche érudite en province, où de nouvelles sociétés savantes voient le jour, particulièrement dans l'Ouest<sup>49</sup>. L'intérêt qu'A. Bertrand porte à la préhistoire se manifeste entre 1860 et 1870 par l'aide que la Commission apporte dans l'exploration des tumulus de Carnac et de Locmariaquer<sup>50</sup>, à la Société polymathique du Morbihan, soutenue par des subventions préfectorales et du Conseil général. Ces travaux menés selon des critères scientifiques rigoureux contribuent à l'élaboration d'outils radicalement nouveaux, que met au point A. Bertrand, qui connaît bien les sites de l'Ouest de la France pour avoir enseigné aux lycées de Laval et de Rennes : il publie des cartes archéologiques dans l'introduction qu'il donne au *Dictionnaire archéologique de la Gaule celtique* publié par la Commission en 1866 et, dans son *Mémoire sur les monuments mégalithiques*<sup>51</sup>, il propose une carte de répartition de ces monuments en France.

<sup>46.</sup> Salomon Reinach, « Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise », *Revue celtique*, XIX, 1898.

<sup>47.</sup> Léon Heuzey et Honoré Daumet, *Mission archéologique en Macédoine*, Paris, 1876; Georges Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie... exécutée en 1861*, Paris, 2 vol., 1872.

<sup>48.</sup> Admis à l'École française d'Athènes en 1849, il est l'un des premiers à y défendre l'archéologie et à se lancer dans une mission d'exploration du Péloponnèse. Par l'organisation de fouilles prises en charge par la Commission de topographie des Gaules et la direction de chantiers à Alise-Saint-Reine ou à Magny-Lambert (Côte-d'Or), il donne une impulsion décisive à l'archéologie nationale.

<sup>49.</sup> En 1858 est fondée la Société académique de Brest, en 1861 la Société d'émulation des Côtes-du-Nord et en 1865 la Société d'archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne.

<sup>50.</sup> Voir Bailloud et alii, Carnac..., op. cit., p. 24-26.

<sup>51.</sup> Couronné en 1862 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'archéologie méditerranéenne et proche-orientale connaît également des développements considérables par les trois grandes missions <sup>52</sup> présentées en 1862 au Palais de l'industrie et associées à la collection Campana pour composer l'éphémère musée Napoléon III, inauguré le 1<sup>er</sup> mai 1862. L'« Affaire Campana <sup>53</sup> », qui se conclut par la fermeture du nouveau musée en juillet 1862, entraîne la répartition des objets entre le Louvre et les musées de province <sup>54</sup>. L'Ouest de la France est concerné comme les autres régions et les musées de Rennes, Nantes, Angers, Le Mans et Dinan reçoivent entre 1863 et 1875 leurs lots d'objets antiques-vases grecs et étrusques en grande majorité <sup>55</sup>.

La « politique archéologique » de Napoléon III concerne aussi l'Afrique du Nord, où Léon Renier (1809-1885) accomplit en 1850 la première mission épigraphique officielle. Néanmoins, les recherches conduites en terre africaine ne recevront que beaucoup plus tard dans le siècle des échos dans l'Ouest de la France : en effet, c'est en 1889 que le commandant Louis-Théophile Audemard (1865-1954), membre de la Société polymathique du Morbihan, est intégré dans l'escadre de la Méditerranée et, à Tunis, fait la connaissance du père Louis Delattre (1850-1932) et lui apporte son concours dans l'exploration de Carthage. Ses services seront récompensés par le don du contenu d'une tombe punique pour les collections de la Société polymathique <sup>56</sup>.

Cette rapide mise en perspective de la recherche archéologique dans les provinces de l'Ouest français met en évidence des données d'ordre divers : historiques bien sûr mais aussi sociales et institutionnelles. En effet, si la Révolution a fondé la notion de « patrimoine national » et mis en place les premières instances vouées à sa préservation et à sa mise en valeur, elle s'est appuyée sur une érudition antiquaire inspirée par les Lumières, très vivante dans les milieux provinciaux, qui, confrontée aux évènements politiques, s'engage dans le mouvement et se renouvelle rapidement. Dès la naissance de la politique du patrimoine, se dessinent les relations complexes entre société civile et État central : à l'occasion de la création des musées, les municipalités et les élites des villes prennent souvent les devants, sans attendre la décision officielle. L'initiative provinciale se manifeste par la création de nombreuses sociétés savantes et c'est à Caen qu'est conçu le

<sup>52.</sup> Il s'agit de la mission en Macédoine réalisée en 1858 par Léon Heuzey et Honoré Daumet, de celle que Georges Perrot, Joseph Delbet et Edmond Guillaume conduisent en Asie Mineure et enfin de celle qui a été confiée en 1860-1861 à Ernest Renan pour l'exploration de la Phénicie. Voir la publication du colloque de Compiègne, *Napoléon III et l'archéologie, op. cit.* 

<sup>53.</sup> Voir Dominique Briquel, « L'histoire de la collection et du dépôt Campana », dans catalogue *Vases en voyage..., op. cit.*, p. 16-18.

<sup>54.</sup> Voir Françoise Gaultier, « La collection Campana et la collection étrusque du musée du Louvre », dans *Les Étrusques et l'Europe*, Paris, 1992, p. 350-361.

<sup>55.</sup> Voir D. Frère, M.-H. Santrot, *op. cit.* Pour le traitement spécial dont bénéficia le musée de Dinan.

 $<sup>56.\,\</sup>mathit{lbidem}$  et ici même D. Frère, « Les origines phéniciennes de la Bretagne... Archéologie d'un mythe ».

### Ève Gran-Aymerich

modèle de l'organisation fédératrice des recherches antiquaires : F. Guizot s'inspire du réseau mis en place par A. de Caumont pour les « institutions de mémoire » qu'il crée au sein des ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Sociétés savantes et comités officiels conjuguent leur action et, sans exclure les rivalités, favorisent la sauvegarde du patrimoine archéologique et monumental et font progresser la recherche collective. Autre exemple riche d'enseignement, celui de l'action conjuguée des sociétés savantes et de la Commission de Topographie des Gaules : les travaux des érudits locaux reçoivent de l'instance officielle et coordonnatrice le soutien matériel et scientifique et permettent la création de nouveaux outils de recherche.

Il apparaît aussi très clairement que ce concours de la société civile et de l'État, observé sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, ne porte pas les mêmes fruits après 1870 : l'archéologie nationale est à la fin du siècle maintenue en retrait par rapport à une archéologie à l'étranger brillante qui, elle, relève de la seule compétence de l'État central.

Ces réflexions n'ont d'autre but que d'ouvrir des pistes de recherche, que le colloque réuni à Vannes contribue à explorer et qui peuvent conduire à penser de nouveaux liens entre les différents milieux de la science archéologique.